RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CESSION DE PARTS SOCIALES

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT MEAUX
Le 28/02/2024 Dossier 2024 00009036, référence 7704P04 2024 A 00508
Enregistrement : 25 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Sandra BELLEMENT
Agent administratif principal des Finances publiques

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Luis Miguel FLORES ROMAN
Né le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant au Demeurant au [redacted]
Inscrit au tableau du conseil départemental de l'ordre de Seine Saint Denis.

Ci-après dénommés

ET :

Monsieur Chirag MATLANI
Né le [redacted]
De na
Deme
Inscrit au tableau du conseil départemental de l'ordre de Seine Saint Denis.

p
Ci-après dénommée *"Le cessionnaire"*
D'autre part,

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

1. CESSION DE PARTS :

Par les présentes, Monsieur Luis Miguel FLORES ROMAN, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Chirag MATLANI, qui accepte, la pleine propriété d'**UNE (1)** part sociale de **0,1€** de valeur nominale chacune lui appartenant dans la Société 4 ELEMENTS, société d'exercice libéral à responsabilité limitée dont le siège social est au 10 rue du Chalet 93370 MONTFERMEIL, immatriculée sous le numéro SIRET 923 647 390 R.C.S. BOBIGNY.

2. PROPRIETE - JOUISSANCE :

Le cessionnaire sera propriétaire des actions et en aura la jouissance à compter ce jour.

En conséquence, le cessionnaire jouira de toutes les prérogatives et assumera toutes les obligations attachées à la qualité d'actionnaire de la société, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.

3. CONDITIONS GENERALES :

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

Il reconnaît avoir reçu avant ce jour :

- Un exemplaire des statuts de la Société, à jour et certifiés conformes par le président ;
- Un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la société dont les parts sont présentement cédées.

4. PRIX - MODALITES DE PAIEMENT :

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total égal au nominal soit **0,1€**.

[redacted]

5. ORIGINE DE PROPRIETE :

Les actions cédées constituent un bien propre de Monsieur Luis Miguel FLORES ROMAN, pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la création de la société 4 ELEMENTS.

6. DEPOT AU SIEGE SOCIAL :

La présente cession fera l'objet d'un dépôt au siège social de la Société, conformément à l'article L. 221-14 du Code de Commerce.

7. PUBLICITE :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

9. ENREGISTREMENT :

Les parties déclarent :

- Que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1 655 ter du Code général des impôts, et qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière,

- Que la Société dont la part est présentement cédée est soumise à l'impôt sur les sociétés.

10. FRAIS :

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à [redacted]
Le 15 février 2024,

Monsieur Luis Miguel FLORES ROMAN **Monsieur Chirag MATLANI**

Signé électroniquement le 15/02/2024 par Luis Miguel FLORES ROMAN

Signed with universign

[redacted]

Signé électroniquement le 16/02/2024 par Chirag MATLANI

Signed with universign

[redacted]